



PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

ARRETE PREFECTORAL

portant désignation des membres
de la Commission Locale de l'Eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
de la Baie de Lannion

LE PREFET DES COTES D'ARMOR
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Baie de Lannion;

CONSIDERANT qu'il convient d'installer la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Baie de Lannion, conformément aux textes en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor;

ARRETE

ARTICLE 1er : La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Baie de Lannion est instituée comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil régional de Bretagne

- Christian MARQUET Conseiller Régional,

Conseil général des Côtes d'Armor

- M. Denis MER, conseiller général du canton de Lannion,
- M. Gérard QUILIN, conseiller général du canton de Plouaret.

Conseil Général du Finistère

- M. Yvon ABIVEN Conseiller Général du canton de Saint Thégonnec.

Communes et établissements de coopération intercommunale

- M. Joël LE JEUNE – Président de Lannion Trégor Agglomération,
- M. Jean-Claude LAMANDÉ, Vice-Président de Lannion Trégor Agglomération,
- M. Hervé GUELOU, délégué à Lannion Trégor Agglomération,
- M. André COENT, délégué à Lannion Trégor Agglomération,

- M. Jakez GICQUEL, Vice-Président de Lannion Trégor Agglomération,
- M. Xavier MARTIN-Le CHEVALIER délégué à Lannion Trégor Agglomération,
- M. Gildas LE TROADEC, Président de la Communauté de communes de Beg ArC'Hra,
- M. Pascal VIEILLEVILLE Vice-Président de la Communauté de communes de Beg ArC'Hra,
- M. Jacky LE BRIS délégué à la Communauté de communes du Centre Trégor,
- M. Mickaël MORVAN, délégué à la Communauté de communes Callac-Argoat,
- M. Jean DAVID, Président de la Communauté de communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre,
- M. Christian PRIGENT, délégué à la Communauté de communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre,
- Monsieur Paul LE BIHAN, Adjoint au Maire de LANNION,
- M. Bernard TREMULOT, Conseiller Municipal à LANNION,
- Mme Josiane POSLOUX, Conseillère Municipale à PERROS-GUIREC,
- M. Paul UGUEN, Maire de GUERLESQUIN,
- M. Jean-Yves MENOUE, Maire de PLOUBEZRE,
- M. Jean-Yves LE CORRE Président du syndicat d'adduction d'eau de Traou Long,
- Mme Claudine MAHÉ, déléguée au syndicat d'adduction d'eau des Traouiero,
- M. Jean-Claude PARIS, Président du syndicat d'adduction d'eau de la Baie,
- M. Patrick PARIS, Président du syndicat d'alimentation en eau potable de Goaskoll,

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

- M. Pierre MENEZ représentant le PNRA.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon Trégor

- M. Christian Le MANAC'H représentant le SIE de Lanmeur à la CLE du SAGE Léon Trégor

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Patrice DESCLAUD, représentant l'association « Eaux et Rivières de Bretagne »,
- M. Alexandre NICOLAS, représentant le syndicat départemental de la propriété privée rurale
- M. Yannick HEMEURY, Président du Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevage Marins de Paimpol-Lannion,
- M. Olivier SAMICA, représentant de la fédération -des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Bertrand LE MERDY, Président de la Gaule Lannionnaise, association agréée pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique,
- M. Yves-Marie LE LAY, représentant l'association Côtes d'Armor Nature Environnement,
- M. Benoît ALLAIN, représentant le Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Pluri Autonome (CEDAPA) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB),
- M. Christian SAQUET, Président de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Lannion – Trégor – Goëlo, représentant les associations de consommateurs,
- M. Michel LE GUEN, représentant l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne,
- M. Jean ACQUERE de l'association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers de rivières,
- M. Gilbert LINTANF représentant le Pays Touristique du Trégor Goëlo,
- M. Philippe PRIGENT, représentant la Chambre d'Agriculture,
- M. Jean-Noël SIDANER, représentant la Chambre d'Agriculture
- Mme Edwige KERBORIOU, représentant la Chambre d'Agriculture,
- M. Yves LE BIHAN, représentant la Chambre de Commerce & d'Industrie,

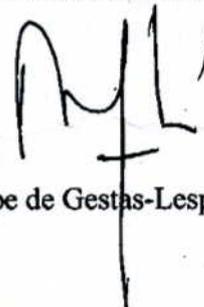
3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant (DREAL Centre),
- Le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation, le Sous-Préfet de Lannion,
- La Directrice Régionale de l'Environnement de la Région Bretagne ou son représentant,
- Le chef de la mission inter services de l'eau (MISE) des Côtes d'Armor (MISE), ou son représentant,
- Le chef de la mission inter services de l'eau (MISE) du Finistère, ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, ou son représentant
- La déléguée interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant,

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le sous préfet de l'arrondissement de Lannion, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site internet national www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à SAINT-BRIEUC, le → 2 DEC. 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Philippe de Gestas-Lespéroux